



Partir en stage à l'étranger en étant en contrat étudiant

Par **partynextdoorlover**, le **10/06/2024** à **18:06**

Bonjour à tous

Je ne sais pas si c'est le lieu approprié pour poser ma question mais je ne savais pas trop où me diriger.

Je suis en contrat étudiant 15h à Leclerc les samedis et dimanche depuis maintenant 9 mois.

Je suis en 1ère année de BTS TOURISME et pour ma deuxième année en 2024-2025 je dois effectuer un stage de 6 semaines du 6 janvier au 7 février.

J'aimerais beaucoup le faire à l'étranger mais la seule chose qui me bloque c'est le travail.

Je ne sais pas si ils vont être d'accord, si je dois démissionner (j'aimerais bien ne pas avoir à le faire car je m'y sens bien), où si ils sont dans l'obligation de me laisser y aller en sachant que je suis en contrat étudiant et que ce stage fait partie de mon cursus scolaire. Je suis perdue.

Je vous remercie d'avance d'avoir pris le temps de me lire et pour vos réponses.

Par **miyako**, le **11/06/2024** à **08:53**

Bonjour,

Il existe avec un très grand nombre de pays un accord entre la France et ces pays qui s'appelle "Travail Vacances" (working holidays). Il vous faudrait demander à l'organisme qui gère votre BTS si cela rentrerait dans votre cursus. Si l'employeur est d'accord il pourrait vous accorder un Congé sans solde. C'est à négocier surtout si il y a une bonne ambiance de travail.

Cordialement